VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 03 MARS 2023

Par suite d'une convocation en date du **22 février 2023**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **trois mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **22 février 2023.**

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Christine BARET – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à M. Frédo FERRERE – **Mme Marie Hélène RIC QUEBOURG** a donné mandat à M. Pierrot CANTINA – **M. Bruno CORÉE** a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. Jean Christophe HOAREAU** a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – **Mme Annick SEVERIN** a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE – **Mme Roseline LUCAS** a donné mandat à Mme Colette ANELARD CADERBY – **M. Raphaël RIVIERE** a donné mandat à M. René VLODY.

Absents : Mme Séverine MARA – M. Paul FORT.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Mme Julie Rose MEZINO** pour remplir les fonctions de secrétaire.

& &

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
030323_01	**Compte-rendu des décisions** Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022	X *(1 contre et 2 Abstentions)*	
030323_02	**Orientations budgétaires 2023** Compte principal	X *(3 Abstentions)*	
030323_03	**Orientations budgétaires 2023** Compte annexe de la régie funéraire	X	
030323_04	**Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023**	X	
030323_05	**Avance sur subvention consentie à l'association OCA au titre de l'année 2023**	X	
030323_06	**RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois** Création d'emplois	X	
030323_07	**RESSOURCES HUMAINES – Autorisation de recours au Service Civique via le dispositif d'intermédiation**	X	
030323_08	**Construction d'un nouveau collège** Prescription de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU au titre du code de l'urbanisme et fixant les modalités de concertation	X *(3 abstentions)*	
030323_09	**Construction d'un complexe hôtelier** Prescription de la déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du PLU au titre du code de l'urbanisme et fixant les modalités de concertation	X *(3 contres)*	
030323_10	**Acquisition et portage par l'EPFR des terrains cadastres AT 726 – 727 – 735 (ex 422p) situes rue Merlo destinés à la réalisation de logements aidés par la SHLMR** Passation d'un avenant n° 1 à la convention d'acquisition foncière et de portage n° 01 21 02 à intervenir entre la Commune, la CIVIS, la SHLMR et l'EPFR	X	
030323_11	**Vente d'une partie de la parcelle AM 1470** Société JWH Promotion	X	

.../...

(suite)

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
030323_12	**Lotissement Les Jamblons** Rétrocession de voie du lotissement Partie de la parcelle AN 1085	X	
030323_13	**Signature du contrat de sécurité de la commune des Avirons dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »**	X *(3 abstentions)*	
030323_14	**Opération EMMANUEL ROCHE – 23 PLS** Octroi de garantie d'emprunt a la SHLMR	X	
030323_15	**Opération EMMANUEL ROCHE – 34 LLS** Octroi de garantie d'emprunt à la SHLMR pour l'opération Emmanuel ROCHE – 34 LLS	X	
030323_16	**Présentation du rapport d'activité du SIDELEC** Exercice 2021	X	
030323_17	**Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**	X	

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,

Julie Rose MEZINO

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 09 MARS 2023

Publiée le : 09 MARS 2023

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.